

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 mai 2019**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

- 2019-05-135 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2019 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2019 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 07.
- 2019-05-136 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019.
- 2019-05-137 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2019-05)

VILLE DE PINCOURT

- 2019-05-138 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2019
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2019-05-139 SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-GUY ROUSSEAU À TITRE DE CONTREMAÎTRE AUX OPÉRATIONS – VOIRIE ET INFRASTRUCTURES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES
-
- Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ;
- Considérant l'évaluation globale favorable de la direction générale présentée en Commission générale élargie le 6 mai 2019, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de monsieur Jean-Guy Rousseau au poste de contremaître aux opérations – Voirie et infrastructures au Service des travaux publics et des infrastructures.
- Que monsieur Rousseau sera assujéti à une période de probation de trois (3) mois, suite à quoi, la Ville autorisera, suivant dépôt des recommandations d'usage par la direction générale, à la signature d'un contrat de travail.
- Que le salaire est fonction de l'annexe A, « Échelle salariale 2018 » du personnel de gestion telle qu'autorisé par la résolution 2018-05-169 et que les conditions et avantages sont celles prévues aux conditions de travail des gestionnaires de la Ville de Pincourt.
- 2019-05-140 SUJET : ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME 2019 DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE PINCOURT
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le nouvel organigramme 2019 de l'administration municipale de la Ville de Pincourt.
- 2019-05-141 SUJET : MUTUELLE DE PRÉVENTION - RÉSILIATION DE CONTRAT AVEC MORNEAU SHEPEL
-

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville souhaite mettre fin à son contrat avec Morneau Shepel relativement à sa mutuelle de prévention ;

Considérant la recommandation de la Direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De résilier le contrat avec Morneau Shelpel.

2019-05-142 SUJET : MUTUELLE DE PRÉVENTION - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC MÉDIAL SERVICES-CONSEIL-SST

Considérant que la firme Médial Services-Conseil-SST offre une plus grande gamme de services que le fournisseur précédent à un coût moindre ;

Considérant la recommandation de la Division ressources humaines ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 6 mai 2019, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à signer la nouvelle entente avec Médial Services-Conseil-SST relativement à sa mutuelle de prévention.

2019-05-143 SUJET : ADOPTION DU PROTOCOLE D'OPÉRATIONS – RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT ET VILLES MEMBRES

Considérant l'adoption du protocole d'opérations – Régie de l'eau de l'Île Perrot et villes membres par le conseil d'administration de la Régie de l'eau de l'Île Perrot à son assemblée régulière le 3 avril 2019 sous la résolution numéro 2019-04-021 ;

Considérant que les villes membres doivent également adopter le protocole afin qu'il puisse être mis en vigueur ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 6 mai 2019, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le protocole d'opérations – Régie de l'eau de l'Île Perrot et villes membres.

2019-05-144 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2019 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2019-05-145 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MAI 2019

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Les Services exp inc.* »

Pour le projet de construction d'un chalet pour la piscine municipale, la somme de 17 073,79 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux de services professionnels au 29 mars 2019.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.418.

B) Paiement à effectuer à « *Michel De Bellefeuille inc.* »

Pour le projet de construction d'un chalet pour la piscine municipale, la somme de 83 625,16 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux d'excavation, de fondation et de dalle pour le bâtiment B du chalet de la piscine municipale au 30 avril 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

C) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable, la somme de 249 156,33 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 5 pour les travaux effectués au 30 avril 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

D) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils (Shellex)* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 16 pour les travaux de services professionnels au 31 mars 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

E) Paiement à effectuer à « *Zarrabi et Associés, S.E.C.* »

Pour le projet de reconstruction du chalet de la piscine municipale, la somme de 4 599 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux exécutés en date du 26 mars 2019.

Pour le projet de reconstruction du chalet de la piscine municipale, la somme de 6 898,50 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux exécutés en date du 17 avril 2019.

Que ces dépenses financées par le Règlement numéro 875 soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-05-146 SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES
-
- Considérant que le contrat pour le déneigement des voies publiques octroyé par la résolution 2016-08-277 venait à échéance le 30 avril 2019;
- Considérant que dans son appel d'offres 2016-011 la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux saisons additionnelles, une (1) année à la fois, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « *Les Entreprises Canbec Construction inc.* » pour le déneigement des voies publiques pour une année supplémentaire soit pour la saison 2019-2020 selon les modalités prévues à l'article 3.3 du cahier des spécificiques de l'appel d'offres 2016-011.
- 2019-05-147 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – MANDAT POUR LA CONSTRUCTION DES MURS ET DU TOIT DU BÂTIMENT MÉCANIQUE DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour la construction des murs et du toit du bâtiment mécanique du chalet de la piscine municipale auprès de « *Gestion Rockethammer inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 83 019,16 \$ toutes taxes incluses.
- Que cette dépense, financée par le règlement numéro 875, soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.
- 2019-05-148 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour la fourniture et l'installation de l'entrée électrique du chalet de la piscine municipale de Pincourt auprès de « *Denis Bourbonnais & Fils inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 14 946,75 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste budgétaire 02.752.10.531.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-05-149 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – OCTROI DE MANDATS POUR L'ARMATURE DES FONDATIONS ET DE LA DALLE POUR LE BÂTIMENT B DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner le mandat octroyé par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, pour l'armature des fondations et de la dalle pour le bâtiment B du chalet de la piscine municipale auprès de « *Intermétal* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 6 606,59 \$ toutes taxes incluses.
- D'entériner le mandat octroyé par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, pour l'armature des fondations et de la dalle pour le bâtiment B du chalet de la piscine municipale auprès de « *Boldem* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 5 398,08 \$ toutes taxes incluses.
- Que ces dépenses, financées par le règlement numéro 875, soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.
- Que la présente résolution abroge la résolution 2019-04-108.
- 2019-05-150 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'HERBE À POUX
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle biologique de l'herbe à poux, auprès de « *Arbo Ressources* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 20 344,83 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.497.
- 2019-05-151 SUJET : APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS # 9, # 10, # 11 ET # 13 POUR LE PROJET DU CHEMIN DES TOURS
-
- Considérant que le projet du chemin des Tours, suivant des demandes du MELCC, nécessite les changements suivants :
- Avis de changement # 9 : Suite aux commentaires du MELCC, il y a eu révision de la gestion des eaux pluviales. Les regards pluviaux RP18, RP19 et RP19A sont ajoutés, les regards RF01, RF02 et RF03 sont ajoutés au contrat pour un total de 31 615,17 \$ taxes en sus ;
 - Avis de changement # 10 : Élévation de la chambre plus élevée que les mesures fournies, une dalle réductrice M-1050 a dû être ajoutée. Le prix entendu est de 3 842,49 \$ taxes en sus ;

VILLE DE PINCOURT

- Avis de changement # 11 : Mauvaise condition du sol des chaînages 0+148 à 0+154 entraînant des coûts de surexcavation sur environ 20 mètres linaires pour une somme de 1 303,44 \$ taxes en sus ;
- Avis de changement # 13 : Élévation de la chambre plus élevée qu'anticipée, modification des élévations de la chaussée. Coût supplémentaire de matériaux de remblai de 3 869,96 \$ taxes en sus ;

Considérant que ces avis de changements seront payés à même le budget de contingences prévu au projet, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte des avis de changements présentés et de les approuver.

2019-05-152 SUJET : MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – RETRAIT DE PANNEAUX D'ARRÊTS OBLIGATOIRES

Considérant l'étude de circulation ;

Considérant la recommandation du comité de circulation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la signalisation routière en procédant au retrait des panneaux d'arrêts obligatoires implantés comme suit :

- 107 et 108, rue Martel ;
- 79 et 84, rue Huneault ;
- 81 et 94, rue Bélanger.

2019-05-153 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION DE CINQ (5) UNITÉS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION POUR L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat, donné par le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, suivant recherche de prix, pour l'achat et l'installation de cinq (5) unités de chauffage et de climatisation pour l'Omni-Centre, auprès de « *Thermocyrr inc.* » pour une somme de 65 297,75 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.700.10.035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 13 059,55 \$ à compter de l'exercice financier 2020.

VILLE DE PINCOURT

2019-05-154 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020 »

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 » du Ministère de la Culture et des Communications.

Que la Ville de Pincourt s'engage à porter le financement de la totalité du projet d'acquisition au montant de 72 000 \$, incluant la contribution du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2019-05-155 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant la Politique de développement social ;

Considérant le projet de cours de cuisine en partenariat avec les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil visant à donner des cours de cuisine aux jeunes dans le cadre d'un projet intergénérationnel ;

Considérant que le projet vise notamment à diminuer l'insécurité alimentaire des jeunes, développer les compétences de ces derniers au niveau de la nutrition, transmettre les apprentissages à leur entourage, et ce tout en faisant la promotion de la consommation locale ;

Considérant que le projet s'inscrira dans le cadre de la Politique de développement social de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à présenter à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS), dans le cadre du Fonds de développement des communautés, une demande de subvention pour le projet mentionné précédemment.

Que la chef de Division développement social et culturel, madame Célia Corriveau, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, toute la documentation qui devra accompagner ladite demande.

Que la Ville s'engage à collaborer au financement du projet pour une somme maximale de 1 000 \$.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-05-156 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des médias, le jeudi 5 décembre 2019, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.
- De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.
- 2019-05-157 SUJET : APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la chef de Division développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les protocoles d'entente pour les trois (3) projets retenus.
- 2019-05-158 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT DE MEUBLES DE RANGEMENT POUR LE COMPTOIR DU PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la régisseuse, madame Sylvie de Repentigny, à procéder à l'achat de meubles de rangement pour le comptoir du prêt à la bibliothèque municipale auprès de « *Moes Wood Arts* », suivant recherche de prix, pour la somme de 6 668,55 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation financée par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.700.30.750.
- 2019-05-159 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA SONORISATION, L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 10 AOÛT 2019
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la sonorisation, l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 10 août 2019, auprès de « *Show Devant* » pour une somme de 23 857,31 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-05-160 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 10 AOÛT 2019
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la fourniture d'un service de gardiennage dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 10 août 2019, auprès de « *Groupe de sécurité Garda SENC* » pour une somme de 21 969,54 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.
- 2019-05-161 SUJET : APPROBATION DU PROJET H41176 DE BELL CANADA
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet H41176 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2019-05-162 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2019
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire
- 1^{er} avril 2019
- Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture
- 1^{er} avril 2019
- Commission générale élargie
- 1^{er} avril 2019
- Comité consultatif d'urbanisme
- 2 avril 2019
- Commission de développement durable
- 8 avril 2019

VILLE DE PINCOURT

- 2019-05-163 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 53, 42^E AVENUE – LOT 1 720 715
- Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 715 ;
- Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure ;
- Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le 26 avril 2019, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 720 715, au 53, 42^e Avenue, et permette l'utilisation de matériaux autres que la maçonnerie sur les murs du rez-de-chaussée.
- 2019-05-164 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 891 – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 802 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME - (RMH 110-2019)
- Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 891 intitulé *Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 802 relatif aux systèmes d'alarme – (RMH 110-2019)* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
- 2019-05-165 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 781-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 781 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ
- Considérant la présentation de l'avis de motion du Règlement numéro 781-04 – Règlement modifiant le Règlement numéro 781 – Règlement de construction, tel qu'amendé, en séance ordinaire le 9 avril 2019 sous la résolution 2019-04-124, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le projet de Règlement numéro 781-04 – Règlement modifiant le Règlement numéro 781 – Règlement de construction, tel qu'amendé.
- 2019-05-166 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 875-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 875
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de règlement numéro 875-01 intitulé *Règlement numéro 875-01 modifiant le règlement décrétant des travaux de reconstruction du chalet et la piscine du parc et un emprunt de 1 220 000 \$ à cette fin* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
- 2019-05-167 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2018
- Considérant la présentation du rapport en Commission générale élargie le 28 janvier 2019, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De prendre acte du dépôt, par le greffier, du rapport sur la gestion contractuelle 2018.

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 40 et s'est terminée à 20 h 06.

2019-05-168 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 07, de lever la Séance ordinaire du 14 mai 2019.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER

PROJET